

Paris,
le vendredi 3 mai 2002

Objet : Protocoles d'accord conclus le 24 avril dernier entre l'UCANSS et des Organisations Syndicale Nationale : textes de ces deux accords et nouveau barème des appointements mensuels

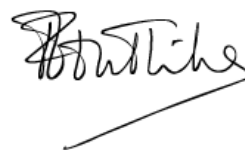
Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin-Conseil Régional,

Je vous informe que par courrier en date du 3 mai 2002, Madame la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité a procédé à l'agrément des protocoles d'accord conclus le 24 avril dernier entre l'Ucanss et des Organisations Syndicales Nationales.

Vous trouverez joint à la présente les textes de ces deux accords, ainsi que le nouveau barème des appointements mensuels tenant compte de la revalorisation de la valeur du point de 1 % au 1er juin 2002.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-Conseil Régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Martine Fontaine

Directeur

Document(s) annexe(s) :

- Annexe 1 - Barème 1er juin 2002
- Document annexe
- Document annexe